



## **Déclaration du SNES-FSU CAPA des CPE Promotion à la Classe exceptionnelle et l'Échelon spécial**

Nous siégeons aujourd'hui (et pour la dernière fois) en CAPA pour l'avancement à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial dans un contexte de crise sociétale et sanitaire d'une ampleur considérable.

L'année scolaire écoulée n'a ressemblé à aucune autre : lutte contre la réforme des retraites, du lycée et du bac ; mobilisations pour la défense du service public, du paritarisme, pour de meilleures conditions de travail en collège comme en lycée ; crise du covid ; confinement puis déconfinement, école à distance ; crise sociale et économique... La période a été dure, éprouvante mais a renforcé le besoin du collectif. Les CPE, aux côtés des autres personnels, ont répondu présents pour relever les défis. Cette année 2019-2020 restera dans l'histoire avec l'improvisation permanente du ministère et un dernier trimestre où les personnels prenaient connaissance des informations relatives à leur quotidien professionnel dans les médias ou sur les réseaux sociaux, 24h à 48h avant leur entrée en vigueur.

L'année qui s'ouvre s'annonce tout aussi compliquée. Les enjeux sanitaires, organisationnels, éducatifs et pédagogiques posés par la crise sanitaire restent d'actualité. Pour autant, le ministre se refuse à prendre la mesure du défi éducatif que représente cette nouvelle rentrée. La crise sanitaire est loin d'être terminée. Elle va provoquer une grave crise économique et sociale avec une explosion possible du chômage, une aggravation de la précarité, la baisse de nombreux revenus, la peur du lendemain. En tant que CPE, nous savons les ravages que ce contexte ne manquera pas de provoquer sur nos élèves et leurs familles. La dimension sociale des inégalités est ignorée au profit d'une vision qui fait porter sur l'individu l'entière responsabilité de son destin scolaire. Les inégalités se sont creusées. L'établissement, lieu incontournable de socialisation et d'interactions n'a pu jouer ce rôle en raison du confinement. La crise a confirmé que l'état du bâti scolaire était loin d'être à la hauteur des enjeux (salles de classe exiguës, couloirs étroits, sanitaires en nombre insuffisant...). Le caractère obligatoire de l'école a été mis à mal. Le retour, lors de la reprise, sur la base du volontariat des familles, a fragilisé le fondement même du service public d'éducation et accentué les inégalités.

La crise a mis en lumière le manque criant de personnels vie scolaire. Elle doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux dans le cadre d'un plan de relance.

Pendant ce temps, le ministre n'a pas manqué de poursuivre la déclinaison de sa politique de casse : réforme du lycée et du lycée professionnel, du bac et des programmes, mise en place à marche forcée des Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI), des « cités éducatives », des « PIAL » (Pôle Inclusif d'accompagnement localisé), du « Service National Universel », des « 2S2C », de la formation et des concours... Prochaine cible ? L'éducation prioritaire. La liste est longue et nombreux sont les points qui impacteront la catégorie et notre métier.

Les réformes des retraites et de l'assurance chômage sont loin d'être abandonnées.

La loi Fonction publique a donné toute la mesure de sa nocivité. Le gouvernement a

fait fi de 74 années d'histoire sociale française, au profit d'un modèle néo managérial qui nie les droits des personnels ainsi que le rôle du service public. Si l'affichage qui en était fait voulait "rénover" et "simplifier" le dialogue social, la réalité est toute autre. Le gouvernement a troqué la transparence contre l'opacité, le dialogue social contre le dialogue de sourd... Celles et ceux qui ont demandé une mutation ou ont été affectés en tant que stagiaires cette année l'ont compris : dorénavant obtenir transparence et garantie d'un traitement équitable lors de ces opérations de gestion est un parcours du combattant. Entre erreurs de l'administration, volonté de ne transmettre qu'un minimum d'informations et réponses tardives aux recours formulés, les personnels ont compris les dangers de la suppression du contrôle paritaire des opérations de gestion.

Les rémunérations en constante régression (gel du point d'indice), une revalorisation salariale toujours repoussée, laissent chez les personnels un goût amer.

La classe exceptionnelle issue du PPCR devait répondre aux attentes de progression salariale, surtout pour les CPE, exclus de tous les dispositifs censés améliorer les rémunérations.

Le SNES et la FSU revendiquent l'accès automatique à ce grade avant le départ en retraite. Or, nous constatons à nouveau que l'accès à cet avancement reste inégalitaire et surtout extrêmement restrictif. Les conditions de promotion à la classe exceptionnelle sont injustes, le ratio vivier 1 / vivier 2 peut entraîner la perte de nombreuses promotions. Il faut donc rapidement modifier la structure d'accès à ces promotions en augmentant significativement l'accès au vivier 2.

Concernant l'académie de Poitiers, nous notons pour la promotion au vivier 1 : un dossier validé pour huit déposés et une seule promotion possible. Devons-nous nous réjouir de ne pas perdre de promotion comme ce fut le cas pour la précédente campagne ?

Concernant les promotions accordées au vivier 2 : une promotion possible pour 42 promouvables. Cela devient ridicule ! D'autre part, nous dénonçons le fait que des avis aient été dégradés voir annulés, en comparaison de l'année précédente, sans justification. Les personnes concernées ne sont pas informées de cette décision. Elles sont pour certaines en fin de carrière. Une dégradation de cet avis n'est pas sans conséquences sur leur estime professionnelle et leur sentiment de manque de reconnaissance de la part de l'institution pour une carrière qui s'est déroulée sans accros. Quel signal souhaite-t-on envoyer à ces collègues ? Le SNES-FSU demande un rétablissement des avis, décision sans conséquences sur les résultats.

Concernant les appréciations, nous sommes toujours surpris par certains termes utilisés, surpris de découvrir que certaines missions non statutaires soient encore survalorisées. Mais le propos est long, nous ne nous étendrons donc pas davantage sur le sujet.

Nous allons juste conclure en rappelant que dans ce contexte d'une année très particulière, le SNES-FSU sera, comme toujours, aux côtés des personnels pour les informer, les défendre, construire les mobilisations nécessaires pour obtenir l'indispensable revalorisation salariale, le retour au paritarisme, l'amélioration des conditions de travail, un temps de travail de 35 heures toutes tâches comprises et bien sûr veiller à la sécurité sanitaire de la communauté éducative.

Ce sont les personnels qui, tous les jours, font vivre le service public d'éducation, et non un ministre déconnecté des réalités. Les personnels doivent être considérés, revalorisés, le mépris doit cesser!

Les commissaires paritaires CPE SNES-FSU